



KARAKORAM

LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS KARAKORAM ENTREPRENEURS (FR0013223617)

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM Karakoram Entrepreneurs dont la société de gestion est KARAKORAM.

Dans un communiqué publié le 19 novembre dernier (cf annexe), la société KARAKORAM a décidé la suspension des souscriptions et des rachats du fonds le même 19 novembre à la suite de difficultés rencontrées dans la gestion de certains investissements réalisés.

Afin de vous permettre une gestion plus sereine de vos avoirs, nous souhaitons vous informer de la signature d'un protocole d'accord entre les sociétés KARAKORAM et La Financière de l'Echiquier (« LFDE ») pour permettre d'assurer la reprise de la gestion de vos avoirs. Ainsi, dans le cadre de ce protocole, il a été décidé de faire absorber le fonds Karakoram Entrepreneurs par l'OPCVM Echiquier Excelsior – action AP, dont la société de gestion est LFDE.

1. L'opération

KARAKORAM s'est rapproché de La Financière de l'Echiquier afin que celle-ci reprenne l'activité de gestion des OPCVM dont le fonds Karakoram Entrepreneurs (code ISIN FR0013223617). A titre d'information, à mi avril, le fonds a un actif net d'environ 5 M€ et la valeur liquidative présente une baisse de 25% par rapport au 19 novembre. Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité à l'actif du fonds Karakoram Entrepreneurs, ces derniers seront isolés en restant dans le fonds Karakoram Entrepreneurs et plus précisément la reprise de la gestion va s'organiser de la façon suivante :

- ⇒ Les actifs liquides du fonds Karakoram Entrepreneurs, qui représentent 70,1% de l'actif net du fonds, seront cédés sur le marché et les liquidités correspondantes seront absorbées par voie de fusion par l'OPCVM Echiquier Excelsior – action AP (Code ISIN Action AP : FR0013472164) géré par LFDE.
- ⇒ Le fonds Karakoram Entrepreneurs n'aura alors plus que des actifs à faible liquidité (soit 2ç9,9% de l'actif net) que la société KARAKORAM ne peut céder. Ce fonds sera alors mis en liquidation et conservera donc le même code ISIN. Ce fonds ne sera ouvert ni aux souscriptions, ni aux rachats. LFDE reprendra la gestion du fonds et assurera sur ce fonds une gestion extinctive consistant à vendre ces actifs à faible liquidité et à vous reverser le fruit de ces cessions dans le cadre de la liquidation.

Ainsi, l'OPCVM Echiquier Excelsior va absorber les actifs provenant des titres liquides du fonds Entrepreneurs le 31 juillet 2020. Cette opération va avoir pour conséquence l'attribution, à votre profit d'actions de l'OPCVM absorbant en contrepartie des parts du fonds absorbé que vous possédez aujourd'hui.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

Cette décision fait suite à la volonté de Karakoram de trouver une solution pérenne pour défendre les intérêts de ses investisseurs. La société a trouvé un accord avec La Financière de l'Echiquier pour que cette dernière offre aux investisseurs des solutions d'investissements qui pourront se substituer aux fonds Karakoram.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette fusion, ce changement de société de gestion et la mise en liquidation a été obtenu le 5 juin 2020.

Dans ce cadre, les opérations vont se dérouler comme suit :

- Vous allez conserver vos parts du fonds Karakoram Entrepreneurs qui va devenir un fonds de cantonnement ; le nombre de parts sera le même que le nombre de parts que vous avez actuellement sur ce fonds Karakoram Entrepreneurs ;
- Le 31 juillet 2020, sur la base de la valeur liquidative du fonds Echiquier Excelsior et de la valeur des actifs liquides apportés par Karakoram Entrepreneurs évaluée le 30 juillet, la totalité de votre quote part d'actif du fonds FCPP Karakoram Entrepreneurs (code ISIN FR0013223617) sera automatiquement échangées contre des actions et/ou fractions d'actions d'Echiquier Excelsior – action AP (Code ISIN : FR0013472164).
Dès que cette seconde opération sera réalisée, vous pourrez obtenir le rachat de vos actions sans frais. J'attire votre attention sur le fait que, afin de permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats resteront suspendus jusqu'à la date de la fusion.

2. Les modifications entraînées par l'opération

• Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : NON

L'objectif de gestion du fonds Karakoram Entrepreneurs est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une surperformance de l'indice CAC Small Net Return, par le biais d'une gestion discrétionnaire majoritairement investie sur les petites et moyennes capitalisations boursières de la zone euro.

L'objectif de gestion d'Echiquier Excelsior consiste à rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes, notamment au travers de petites et moyennes capitalisations.

Ces deux fonds sont en permanence exposés à plus de 60 % aux actions, essentiellement de petites capitalisations européennes. Plus précisément, Echiquier Excelsior a la possibilité d'investir sur des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros avec en pratique des investissements sur des capitalisations inférieures à 1 M€. Karakoram Entrepreneurs, quant à lui, peut être exposé jusqu'à un maximum de 65% de son actif sur des actions de sociétés de petites capitalisations, qui correspondent à des niveaux de capitalisation de moins de 150 millions d'euros. De plus, l'exposition sur les marchés non organisés de type Alternext et marché libre peut aller jusqu'à 50%.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

Les deux fonds sont éligibles au PEA mais seul Echiquier Excelsior est aussi éligible au PEA PME. Ce dernier point signifie que les sociétés sélectionnées respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées. La zone géographique de ces deux fonds diffère dès lors que Karakoram Entrepreneurs est un fonds d'actions de la zone euro alors qu'Echiquier Excelsior est un fonds d'actions de l'Union Européenne. Cette différence a pour conséquence que le fonds absorbé peut avoir jusqu'à 10% d'actions hors pays de la zone euro alors que pour le fonds absorbant, il peut avoir jusqu'à 10% dans des valeurs hors de l'Union Européenne.

Par ailleurs, Karakoram Entrepreneurs s'autorise à recourir à des produits de taux sans contrainte de notation et donc potentiellement à caractère spéculatif alors que Echiquier Excelsior n'autorise que des titres investment grade.

Leur niveau de SRRI n'est pas identique. Il est à 6 pour Karakoram Entrepreneurs et 4 pour Echiquier Excelsior. Le SRRI est un indicateur représentant le profil de risque et de rendement affiché dans le DICI des OPCVM. La différence affichée signifie que les titres présents dans Echiquier Excelsior ont montré sur le passé une volatilité moindre que ceux présents dans le portefeuille de Karakoram Entrepreneurs.

- Augmentation des frais : OUI

Concernant les frais, le montant global des frais de gestion de l'OPC absorbant est susceptible d'être supérieur à celui du fonds absorbé en raison de frais de gestion maximum supérieur de 0,05% et des commissions de performance. Les deux fonds prévoient des commissions de surperformance mais les modalités diffèrent : le fonds absorbé prévoit de prendre 20% de la surperformance par rapport à l'indice CAC Small NR alors que le fonds absorbant prend 15% de la surperformance par rapport à l'indice MSCI Europe Micro Cap NR. De plus, les commissions de surperformance d'Echiquier Excelsior ne seront par ailleurs prises qu'en cas de performance positive du fonds. En revanche, les méthodes de calcul sont identiques entre les deux fonds.

Lors de l'exercice 2018, les frais courants du fonds absorbé étaient de 2.60 %. La part du fonds absorbant ayant été créée en 2020, aucune information n'est disponible sur les frais courants.

Le tableau ci-dessous récapitule les différences quant aux frais :

	Karakoram Entrepreneurs	ECHIQUIER EXCELSIOR (PART AP FR0013472164)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant	3% max
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion	2,20 % TTC max	2,25% max
Commissions de mouvement	Acquis au dépositaire : uniquement pour les dérivés sur indices actions, taux et devises : de 0,20 euros à 2 euros par lots en fonction des places	0,40% max des transactions
Commissions de performance	20% TTC de la performance nette au-delà de l'indicateur de référence (CAC SMALL NR)	15% de la surperformance par rapport à l'indice de référence (MSCI Europe Micro Cap NR)
Frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC	3% max	2,392% max

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

De plus, cette opération de fusion n'entraînera aucun frais de souscription.

Vous trouverez en annexe le comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Excelsior, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous aurez la possibilité de sortir du fonds Echiquier Excelsior sans frais à compter du 3 août.

Le dépositaire, BNP Paribas Securities Services, est en charge du bon déroulement de l'opération qui se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part. Cet échange s'effectue sous le contrôle des Commissaires aux comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux fonds.

Fiscalité applicable : pour les personnes physiques, la plus-value d'échange bénéficie du sursis d'imposition jusqu'à la cession des actions. Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-OA du Code Général des Impôts.

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Vous trouverez en annexe :

- Un tableau comparatif les éléments modifiés
- Une comparaison complète des frais applicables au fonds absorbé et fonds absorbant.
- Des informations sur le calcul de parité de fusion.
- Des informations complémentaires sur les modalités de souscriptions et rachats avant et après l'opération de fusion.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Jean-Philippe CRIDLIG

Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



ANNEXE

❖ Tableau comparatif des éléments modifiés

	Karakoram Entrepreneurs (FR0012223617)	ECHIQUIER EXCELSIOR (PART AP FR0013472164)
Nature	OPCVM	OPCVM
Société de gestion	KARAKORAM	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Classification AMF	Actions de la zone Euro	Actions des pays de l'Union Européenne
régime fiscal	éligible au PEA	éligible au PEA éligible au PEA PME
Objectif de gestion	Le FCP KARAKORAM ENTREPRENEURS a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une surperformance de l'indice CAC Small Net Return, par le biais d'une gestion discrétionnaire majoritairement investie sur les petites et moyennes capitalisations boursières de la zone euro.	Excelsior est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme sans référence à un indice à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.
Indicateur de référence	Le FCP a pour indicateur de référence le CAC Small Net Return. Cet indice regroupe environ 200 valeurs et est obtenu en retranchant les valeurs du SBF 120 du CAC All-Tradable. Cet indice est géré par Euronext.	Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. L'adoption d'une politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographiques (75% actions françaises et européennes), rend difficile la comparaison à un éventuel indicateur de référence. Noter qu'à titre purement indicatif, il pourra toutefois être fait référence à l'indice MSCI Europe Micro Cap NR (M7EURC). Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.
Dépositaire	CACEIS BANK 1-3 place Valhubert – 75013 Paris	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES S.C.A ayant son siège social 3, rue d'Antin, 75002 Paris Adresse postale : Grands Moulins de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION 1-3 place Valhubert – 75013 Paris	SOCIETE GENERALE 29 boulevard Haussmann – 75009 Paris
Période d'investissement recommandée	> 5 ans	> 5 ans
Echelle SRRI	6	4
stratégie d'investissement	KARAKORAM ENTREPRENEURS est un fonds actions dont l'exposition minimum aux marchés actions sera de 60% et l'exposition maximale de 100%. Le FCP investit principalement en direct sur des titres, il est constitué essentiellement d'actions de sociétés de la Union Européenne, et dans une moindre mesure d'obligations françaises, de produits monétaires et de fonds actions. La stratégie de gestion s'appuie sur une expertise interne en matière d'analyse financière. La stratégie d'investissement est dictée par une approche quantitative et une analyse qualitative. Cette stratégie est construite à partir de la politique d'investissement définie lors des comités de la société de gestion, ils analysent l'environnement macroéconomique et micro-économique, l'évaluation des marchés, les anticipations de l'évolution des actions et obligations. Ainsi l'équipe de gestion pourra exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en actions de sociétés cotées dont elle considère qu'elles sont sous évaluées par le marché. L'univers d'investissement pour les actions en direct est limité aux marchés européens, avec une limitation à 65 % du portefeuille sur les actions de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Pour appuyer son jugement sur une société analysée, la Société de Gestion a développé un outil de valorisation des sociétés en temps réel basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs. Ce modèle permet à la Société de Gestion de calculer la valeur d'entreprise d'une société et sa sensibilité à certaines hypothèses (taux sans risque, bêta, coût de la dette) ou certaines informations financières communiquées par les sociétés (croissance de CA, marges opérationnelles, investissements, ...). La société de gestion fait ses propres hypothèses en termes de perspectives de croissance et de rentabilité des sociétés analysées. (...) La Société de gestion s'appuie également sur les visites de société, et les analyses « sell-side » réalisées par les analystes des sociétés de bourse et sur les données de marché (consensus, analyses des flux, ...). Enfin, une partie de l'exposition aux marchés actions est gérée de manière dynamique, à partir d'opérations réalisées à court terme (titres détenus de quelques minutes à quelques jours en portefeuille). Ces opérations peuvent être initiées suite à : des annonces faites par les sociétés, telles que publications de résultats, opération de rachat d'actions, annonces de dividendes, projet d'acquisition ou de fusion, des signaux d'analyses techniques, des recommandations d'achat ou de vente émises par les bureaux d'analyses de crédit, de notation ou de conseil en investissement.	Echiquier Excelsior met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire. Sa gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres «stock picking» obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment : la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux et l'aspect spéculatif de la valeur. Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente. Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché. En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).
Actifs principaux utilisés	- Le FCP peut être exposé jusqu'à 100% du portefeuille en actions (jusqu'à un maximum de 65% de son actif sur des actions de sociétés de petites capitalisation, c'est-à-dire capitalisant moins de 150 millions d'euros) - Le FCP peut détenir jusqu'à 25% en obligations françaises ou étrangères, OPC obligataires et autres instruments de dette, sans limite de notation. - Le FCP peut investir jusqu'à 25% dans des titres négociables à court terme. - Le FCP peut être exposé jusqu'à 10% du portefeuille en OPCVM (FCP) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ou en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R214 -13 du COMOF. - Le FCP peut détenir entre 0% et 100% de contrats Futures sur indices actions, indices obligations, indices monétaires, devises. - Le FCP peut détenir entre 0% et 100% d'options sur indices actions, actions, indices obligations, indices monétaires, devises. - Le FCP peut investir jusqu'à 20% sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations convertibles, credit link note, EMTN, bon de souscription)	Les actions : Echiquier Excelsior est exposé sur les marchés des actions européennes à hauteur de 60 % minimum et l'exposition hors pays de l'union européenne ne dépassera pas 10%. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. Le fonds est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs françaises et européennes. Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées. Titres de créances et instruments du marché monétaire : Dans la limite de 25 %, le fonds peut investir : -dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%. -dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées doit rester accessoire. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.
Risques	Risque de performance et de perte en capital Risque lié aux marchés d'actions Risque lié aux obligations convertibles Risque de liquidité Risque lié aux marchés de taux Risque de crédit Risque de change Risque de contrepartie Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)	Risque de perte en capital Risque actions Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation Risque de gestion discrétionnaire Risque de taux Risque de crédit Risque de change
Date de clôture de l'exercice	Dernière valeur liquidative de l'OPCVM du mois de mars	Dernier jour de bourse décembre
CAC	Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Frédéric SELLAM 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine	Cabinet Mazars représenté par Gilles Dunand-Roux Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Cut off	Chaque jour avant 11 heures	Chaque jour avant 12 heures
Règlement livraison	J+2 ouvrés = Règlement des souscriptions et des rachats	J+2 ouvrés = Règlement des souscriptions et des rachats
Frais courants 2019	2,42%	part créée en 2020
Frais courants 2018	2,60%	part créée en 2020



K A R A K O R A M

❖ **Modalités de l'opération de fusion et information sur le calcul de la parité**

La date de fusion est arrêtée au 31 juillet 2020.

L'opération de fusion sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM. L'OPCVM absorbant conservera ses caractéristiques financières actuelles.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé resteront suspendues jusqu'à la date de la fusion.

L'échange va consister à calculer sur la base des valeurs liquidatives au 30 juillet 2020, la parité de fusion suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des actifs liquides de Karakoram Entrepreneurs le 30 juillet 2020}}{\text{Valeur liquidative de Echiquier Excelsior AP le 30 juillet 2020}} = n$$

Cette parité signifie qu'un porteur d'une part de la quote part liquide du fonds Karakoram Entrepreneurs recevra n actions AP d'Echiquier Excelsior.

Dès réalisation de la fusion, les porteurs des parts du fonds Karakoram Entrepreneurs, recevront un avis d'opération indiquant le nombre de parts attribuées ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte éventuellement versée sur leur compte correspondant aux éventuels rompus.

Au jour de la réalisation définitive de la fusion, le fonds Karakoram Entrepreneurs sera mis en liquidation comme mentionné ci-dessus.

A compter du 31 juillet 2020, les porteurs actuels du fonds Karakoram Entrepreneurs seront par ailleurs détenteurs d'actions d'Echiquier Excelsior et pourront à ce titre demander le rachat de leurs parts quotidiennement.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Communiqué de KARAKORAM**



KARAKORAM

KARAKORAM SAS
112 Bld haussmann
75008 PARIS

Paris, le 19 Novembre 2019

Objet : suspension des Rachats et des Souscriptions sur les fonds K2, KARAKORAM Annapurna, KARAKORAM Entrepreneurs, Invest Patrimoine et Financière Capital +

Le 14 novembre 2019, la société a été avisée de la prolongation de l'absence de M. Fourtanier pour raisons de santé jusqu'au moins 9 décembre 2019. La société a dès lors établi dès le 15 novembre 2019 un plan d'action et de communication relatif à cette situation nouvelle.

Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité au sein des portefeuilles, d'éventuelles demandes de rachats ne peuvent être acceptées sans créer un risque fort de traitement inégalitaire des porteurs.

Par conséquent, en raison de ces circonstances, qu'elle juge exceptionnelles, et dans l'intérêt des porteurs, la société de gestion a décidé la suspension, à titre provisoire, du rachat et de la souscription des parts des FCP :

FRO013258316	K2
FRO013064383	KARAKORAM Annapurna
FRO013223617	KARAKORAM Entrepreneur
FRO011412675	Invest Patrimoine

Et du FIA :	
FRO010748897	Financière Capital Plus

en application de l'article L.214-8-7 du code Monétaire et Financier.

En revanche, le fonds obligataire "KARAKORAM Euro Rendement Réel" n'est pas concerné par cette décision de suspension, la gestion de ce fonds n'étant pas impactée par l'absence de M. Fourtanier.

La société tiendra les souscripteurs informés de toute évolution ultérieure de la situation.

Jean-Philippe CRIDLIG
Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 285 700 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 112, boulevard Haussmann 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr